

MCCS INFOS DU 25/10/2016

1- NOUVELLE SAISON... NOUVELLE LICENCE

La nouvelle saison UFOLEP 2017 a débuté le 1^{er} septembre.

Les anciens adhérents doivent renouveler leur licence/adhésion avant le 1^{er} novembre 2016 pour continuer à participer aux activités du club, quelle que soit leur fonction : pilote, animateur, dirigeant, commissaire, stagiaire...

Le plus pratique consiste à accomplir cette formalité en Ecole de conduite, avant le 1^{er} novembre.

Il est possible de le faire par courrier, en demandant au préalable le bulletin de renouvellement édité par l'UFOLEP qui vous sera transmis par courriel. Les autres documents (bulletin d'adhésion 2017 et certificat médical) sont disponibles dans la rubrique TELECHARGEMENT de notre site mccs.fr

Remarque : Les pilotes ayant atteint l'âge de 40 ans doivent fournir le certificat médical spécifique proposé sur le site (validité pour tous les certificats médicaux : un an).

NOUVEAUX ADHERENTS

L'adhésion au MCCS et l'inscription à l'Ecole de conduite peut se faire tout au long de la saison. Il est préférable d'adhérer en début de saison pour mieux profiter de la validité de la licence. Nous conseillons aux futurs adhérents de nous rendre visite à Aiton, ce qui leur permet de découvrir le fonctionnement des séances et d'accomplir les formalités d'inscription.

La mise à disposition d'une moto par le club concerne uniquement **les enfants de moins de 12 ans pour une première initiation**. Chaque pilote doit ensuite disposer de sa moto personnelle pour continuer à se perfectionner et préparer le **Test de pilotage** qui leur permettra de rouler aussi l'après-midi.

2- ECOLE DE CONDUITE D'AITON

Le programme habituel des séances sera perturbé en novembre.

Outre l'approche de la saison hivernale, cinq de nos animateurs vont participer à un stage national de formation organisé par l'UFOLEP de Savoie les 5/6 et 19/20 novembre. Ce stage qui regroupera aussi des candidats issus d'autres régions, se déroulera à Chambéry, et à l'Ecole de conduite d'Aiton pour la partie pratique.

Selon la météo des semaines à venir, les séances pourraient être interrompues. Cette trêve hivernale sera mise à profit pour organiser des travaux d'entretien (suivre les infos sur mccs.fr).

3- COMMISSAIRES DE SECURITE : RAPPEL

Les commissaires de sécurité participent aux séances d'Ecole de conduite en apportant leur aide aux animateurs qui sont responsables du déroulement des séances. Ce sont généralement des parents qui acceptent cette responsabilité : **elle nécessite l'adhésion au club et une procédure d'engagement. La licence dirigeant/officiel obligatoire pour avoir accès aux pistes est alors prise en charge par le club.**

Pour devenir commissaire de sécurité officiel, il est nécessaire de suivre un stage PSC1 (premiers secours). Cette formation d'une durée de 7 heures est assurée par l'UFOLEP. Les frais sont pris en charge par le club.

4- QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ? RAPPEL

En cas d'accident sérieux au cours d'une séance, une déclaration est transmise à l'UFOLEP par le club, dans un délai impératif de cinq jours. Pour cela vous devez fournir **rapidement** un certificat médical de constatation des blessures, ainsi que les coordonnées précises de votre mutuelle (voir la rubrique APAC sur notre site internet mcs.fr).

Les frais qui restent à votre charge seront remboursés après **production du décompte de la Sécurité Sociale** et du **décompte de votre mutuelle**.

5- LES ACTIVITES DU CLUB EN VIDEO

Des vidéos mettent en valeur les activités du club, et plus particulièrement celles qui se déroulent en Ecole de conduite. Ces productions nécessitent la maîtrise du montage vidéo avant leur publication sur Youtube. Elles sont accessibles sur mcs.fr, à partir de la rubrique ECOLE DE CONDUITE/Vidéos
N'hésitez pas à consulter cette page et en faire la promotion !

Jean-Claude BODEVIN, Président du MCCA

MCCA 638 Route des Ayes -73460 VERRENS-ARVEY

Toutes les infos sur mcs.fr
